

## A propos du poème « Liberté » d'Eluard in n° 22 de Fontaine. Juin 1942

*Au cours d'une mission en zone occupée, j'avais pris contact avec Paul Eluard. Sur les raisons et les circonstances de ce voyage hasardeux, sur les rencontres que j'eus avec le poète, mon livre, Un jour, je m'en souviens, déjà cité, apporte tous les renseignements qu'on pourrait souhaiter. Paul me fit lire un de ses textes, Une seule pensée. Tel était le premier titre du poème Liberté, devenu si célèbre par la suite. Il avait déjà paru dans une revue quasi clandestine, La Main à plume, dirigée par Noël Arnaud. Je décidai de le publier de nouveau, dans FONTAINE, afin qu'il bénéficiât de la diffusion de cette revue en zone dite libre, et en pleine lumière. Paul me dit que c'était là « une folie » propre à nous faire interdire et que la censure s'y opposerait. J'étais résolu à tenter le diable.*

*Le diable, en l'occurrence, l'habituel censeur, qu'entouraient ses collègues des commissions allemande et italienne — commença d'examiner les épreuves du texte.*

*A chaque quatrain, dont le dernier vers, on le sait, est le refrain « j'écris ton nom », son impatience grandissait. Ce leitmotiv l'agaçait. A la fin, il grommela : « Ces poètes radotent. J'écris ton nom, j'écris ton nom ! Qu'il l'écrive, et qu'on n'en parle plus ! ». Puis il me regarda : « C'est un poème d'amour ? », me demanda-t-il. « Oui », répondis-je, « un poème d'amour », et je ne mentais pas, puisqu'il s'agissait de l'amour de la liberté. Mais lui, le censeur, n'avait pas le courage d'aller jusqu'au dernier mot, que le poète écrivait sur tous les aspects du monde et de la vie :*

Je suis né pour te connaître

Pour te nommer

Liberté.

*L'homme appliqua son cachet sur les épreuves. « Approuvé », dit-il. Je sortis de son officine avec le sentiment d'une victoire.*

*C'est ainsi que Liberté parut en tête du numéro 22, comme un éditorial. Quelques jours après, je reçus de Paul Marion, ministre vichyste de l'Information, une lettre menaçante. Il nous intimait l'ordre d'en finir avec « ces clins d'œil complices au lecteur averti », sinon il interdirait la publication.*

**Max-Pol FOUCHET**